



AVIS PUBLIC
Entrée en vigueur du règlement # 302-2022

Aux citoyens de la Municipalité de Caplan,

Avis public est donné par la secrétaire-trésorière adjointe :

Que lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 février, il y a eu l'adoption du :

Règlement # 302-2022 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et abrogeant le règlement # 258-2018.

Le Règlement # 302-2022 est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Caplan, 11 février 2022

La greffière-trésorière adjointe

Céline Leblanc Méthot